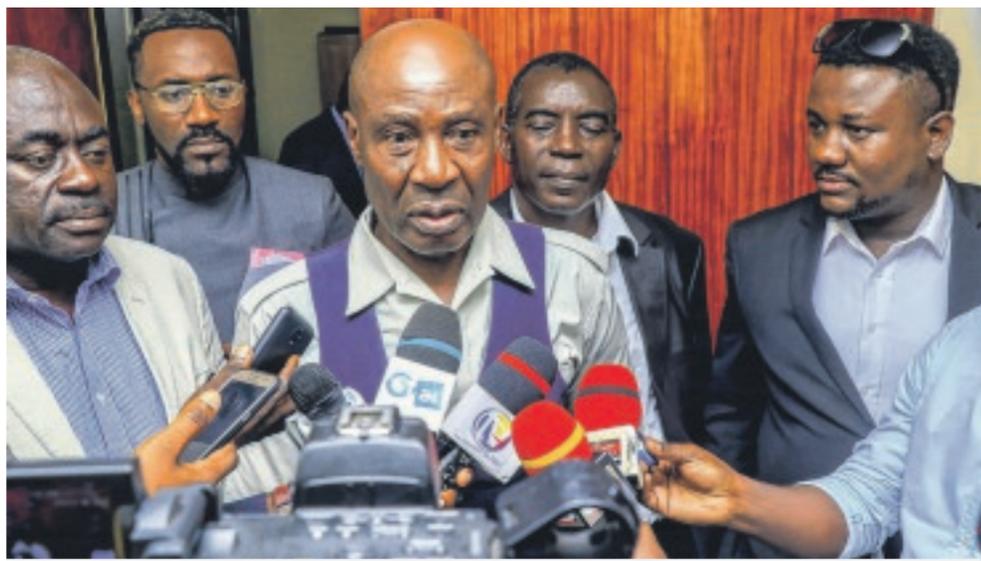


**6 Société et Culture**

**Bugada/Clé de répartition des droits d'auteur de l'année 2018  
Consensus trouvé !**



Le ministre de la Culture, des Sports, chargé de la Jeunesse et de la Vie associative, Frank Nguema, échangeant avec les représentants du collectif des artistes.



Dominique Douma, président de la CAR, répondant aux questions de la presse.

Y.F.I  
Libreville/Gabon

**Le nœud gordien entre le directeur général du Bureau gabonais des droits d'auteur et droits voisins (Bugada) et les artistes a été dénoué par le ministre en charge de la Culture, lors de la réunion tripartite qu'il a présidée. Pour Franck Nguema, le principe de paiement**

**des droits d'auteur antérieur doit être reconduit.**

**FINIE** la "guerre" intestine à la commission d'examen de projets et de réformes sur la propriété littéraire et artistique. Les protagonistes, le directeur général du Bureau gabonais des droits d'auteur et droits voisins (Bugada), Maximin Obame Ella et le collectif des artistes, ont accordé leurs violons (sur la clé de

répartition des droits d'auteur), lundi, en début de soirée, grâce à la médiation du ministre en charge de la Culture, Franck Nguema. "Nous sortons de cette réunion avec le ministre avec la satisfaction que dans les semaines qui vont suivre les droits d'auteur vont être payés. Il y a un travail que les associations présentes vont entreprendre avec le Bugada pour convenir des modalités de ces paie-

ments", a déclaré Dominique Douma, président de la Corporation des artistes réunis (CAR). Et d'ajouter : "Il n'y a plus de discorde parce que devant le ministre qui a été l'arbitre, nous sommes tombés d'accord sur les modalités de perception et de répartition". Pour l'année 2018, les droits d'auteur seront payés de façon forfaitaire. "Le ministre a reçu le

rapport de la commission, ses membres ont présenté un ensemble de propositions. Le ministre a pensé que compte tenu d'un certain nombre de paramètres, comme l'année dernière, il faut reconduire la répartition à titre forfaitaire", a expliqué le directeur général du Bugada. Mais, seuls les artistes inscrits au Bugada et respectant les modalités requises percevront les droits d'auteur.

S'agissant des allégations relatives aux détournements de deniers publics et gestion scabreuses de Maximin Obame Ella, les artistes présents disent ne pas s'y reconnaître. Bon à savoir, le paiement des droits d'auteur ne sera effectif qu'après la tenue du Conseil d'administration du Bugada. Cette réunion doit avoir lieu au sortir des festivités de l'Indépendance.

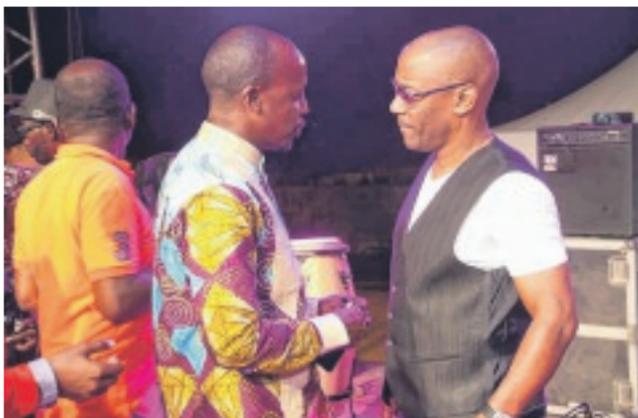
**Spectacle/Festival "Gaboma jazz rock" à Nzeng-Ayong**

**Sur fond d'engagement dans la lutte contre le paludisme**

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

**Les icônes musicales présentes à cet événement culturel ainsi que les autorités et les partenaires ont marqué leur adhésion pour accentuer le combat contre cette maladie parasitaire mortelle.**

**PLUS** qu'une simple rencontre culturelle, le Festival "Gaboma Jazz Rock" s'est voulu un front musical armé contre le paludisme. Organisé à Nzeng-Ayong, du jeudi 1er au samedi 3 août 2019, par le magazine Super stars, en partenariat avec la mairie du 6e arrondissement de la commune de Libreville, AFJ Prod et l'ONG Alsem (Action pour la lutte pour la santé, l'environnement et la maternité), cet événement a été porté par l'engagement des icônes musicales dans la lutte contre cette maladie parasitaire mortelle. Dans une ambiance chaleureuse et électrique, le public a vu défiler sur scène, les majors de la musique jazz/rock au Gabon : Frédéric Gassita, Naneth Nkoghe, Jimmy Anderson, Annie-Flore Batchiellily, Didier Deckokaye, Thierryl Bilial, Maycher Meye et le groupe vocal la Coch. Tous ont d'ailleurs donné le meilleur d'eux-mêmes. Aux côtés des partenaires et des autorités, ces célé-



Frédéric Gassita avec Eric Eyi Kakey, président de l'ONG Alsem: une meilleure stratégie pour un partenariat efficace dans la lutte contre le paludisme.



Annie-Flore Batchiellily affirmant son engagement comme ambassadrice dans la lutte contre le paludisme au Gabon.



Une vue des artistes unis pour accentuer la lutte contre le paludisme.

brités de la chanson gabonaise ont associé à cette manifestation le combat contre l'affection palustre qui constitue de nos jours la première cause d'hospi-

talisation, d'absentéisme, de consultation et de mortalité. Le taux de morbidité se situant notamment autour de 26 %, avec une mortalité spécifique de 16

pour 100 000 habitants selon les estimations du PNL (Programme national de lutte contre le paludisme). Les enfants de moins de 5 ans (25 %)

et les femmes enceintes (28 %) restent les couches les plus exposées. Ceci en dépit des actions et moyens mis en place par le Plan stratégique natio-

nal quinquennal de lutte (2013-2017) et une prise en charge à 80 % des antipaludiques et des examens microscopiques par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). "Tout ce qu'on peut faire pour la vie, il faut le faire. C'est une chaîne de bonnes actions à laquelle je suis très heureuse de participer et de partager avec l'ensemble des artistes qui ont également, en tant qu'ambassadeurs de la lutte contre le paludisme, donné de la voix", a souligné l'artiste-musicienne Annie-Flore Batchiellily. Notons que dans la foulée de cette manifestation, l'ONG Alsem a procédé à la distribution des kits de lutte contre la maladie aux autorités présentes dont le maire ainsi qu'aux différents chefs de quartiers du 6e arrondissement, en sollicitant leur accompagnement pour sensibiliser les populations à l'utilisation des moustiquaires imprégnées et au maintien d'un environnement sain. Pour l'heure, l'ONG Alsem est en pré-campagne de mobilisation de fonds et de volonté pour la grande campagne "Zéro palu 9 provinces, je m'engage" qui verra la distribution de plus de 9 000 moustiquaires imprégnées sur l'ensemble du territoire national.